

## Adoption du document final de l'Examen périodique universel de la Guinée-Bissau

Genève (Suisse), le 25 Juin 2015

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs les délégués,

Le 4 juillet prochain la Guinée-Bissau célébrera le premier anniversaire du retour à l'ordre constitutionnel, après avoir connu une nouvelle période troublée du fait de l'instabilité politique ayant régné dans le pays de 2012 à 2014.

Tout au long de cette dernière année, les autorités nationales, issues des élections libres, justes et transparentes de 2014 se sont employées à définir les priorités du pays à court, moyen et à long terme pour la période 2014 – 2025 et à les refléter dans la stratégie nationale de développement, de réduction de la pauvreté et du renforcement de l'Etat de droit.

Les recommandations formulées dans le cadre de l'Examen périodique universel portant sur ces questions ont toutes été acceptées par la Guinée-Bissau. Un certain nombre d'entre elles ont d'ores et déjà été mises en œuvre alors que d'autres sont en cours de réalisation. Ceci atteste de l'engagement du pays en matière de protection et promotion des droits de l'homme.

Le Gouvernement a l'honneur et le plaisir d'informer le Conseil des droits de l'homme qu'il accepte un total de 147 recommandations sur les 151 reçues.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau souhaite attirer l'attention du Conseil sur les efforts déployés en matière : de lutte contre les mutilations génitales féminines et la violence domestique par l'application effective de la législation nationale en cette matière ; de promotion des mesures visant à parvenir à une égalité des sexes dans toutes les sphères de la société ; d'amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé ; et d'accélération de la modernisation et réforme du secteur de la justice, du renforcement de la lutte contre l'impunité et la criminalité transnationale organisée, entre autres.

Par ailleurs, le Gouvernement de la Guinée-Bissau se réjouit du rôle positif que jouent les organisations de la société civile nationales en matière de sensibilisation de la société concernant la défense et promotion des droits de l'homme dans le pays.

Enfin, la Guinée-Bissau tient à réaffirmer sa volonté de renforcer la coopération avec les organes des traités, et espère pouvoir compter sur l'assistance de la communauté internationale afin qu'elle apporte son appui à l'effort national en matière de droits de l'homme.

Merci.